

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CHER

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLENAY**

Séance du jeudi 12 mars 2026

Nombre de Conseillers
Afférents au Conseil : 12
Présents : 10
Votants : 11

Date de la convocation :
06 mars 2026

Date d'affichage :
06 mars 2026

Présents : Mesdames Caroline ARTHU Cathy BATISTE, Mireille CHARBY, Marina DUPUY, Katia DUSSAPIN Caroline LALEVÉE LESAGE, Messieurs Philippe ANDRIAU, Michel CANTENEUR. Julien JOURDAINE William TAILLANDIER

Excusés avec pouvoir : Christelle JOIE pouvoir à Caroline LALEVÉE LESAGE.

Excusés sans pouvoir : Stéphane PETIT

Secrétaire de séance : Caroline ARTHU

DELIBERATION N°2026-12

OBJET : Convention relative à l'utilisation des candélabres pour l'implantation de panneaux de signalisation.

Madame le Maire donne lecture de la convention établie par le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher concernant le projet d'installation d'un miroir de sécurité au niveau du carrefour de la RD 3 et de la route du château de Bigny requérant l'usage du candélabre d'éclairage public (AF 0144).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention relative à l'utilisation des candélabres pour l'implantation de panneaux de signalisation, soit l'installation d'un miroir de sécurité au niveau du carrefour de la RD 3 et de la route du château de Bigny.

Pour extrait certifié conforme,
Vallenay, le 12 mars 2026

Le secrétaire de séance
Caroline ARTHU



Le Maire,
Marina DUPUY

